



NATIONS UNIES
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS

NO. 12/2



Distr
GENERALE

E/ECA/CM.12/2
20 mars 1986

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

66948

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt et unième session de la Commission
Douzième réunion de la Conférence des ministres
17-21 avril 1986, Yaoundé (République du Cameroun)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

L'ouverture officielle de la vingt et unième session de la Commission et douzième réunion de la Conférence des ministres de la CEA aura lieu au Palais des Congrès à Yaoundé le 17 avril à 16 heures.

2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation (point 2 de l'ordre du jour)

Après l'ouverture de la première séance plénière, le Président sortant invitera les représentants à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

3. Election du bureau (point 3 de l'ordre du jour)

Conformément aux articles 14 et 15 du règlement intérieur de la Commission, la Conférence des ministres élira parmi les représentants des Etats membres un président, un premier vice-président, un second vice-président et un rapporteur. Les membres du bureau sortant restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs et sont rééligibles.

4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 4 de l'ordre du jour)

La réunion adoptera son ordre du jour et arrêtera la procédure à suivre pour le déroulement de ses travaux.

5. Débat général

a) Rapport biennal du Secrétaire exécutif sur les activités de la CEA, 1984-1985 (point 5 a) de l'ordre du jour)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat présentera le rapport biennal sur les activités de la Commission au cours de la période 1984-1985 (document E/ECA/C.12/3). Le rapport biennal du Secrétaire exécutif permet aux Etats membres de s'informer des activités menées par les organes délibérants et le secrétariat pour aider les gouvernements des Etats membres à résoudre les problèmes d'ordre économique, social et technologique qui se posent aux pays.

b) Examen et évaluation de la situation économique pendant la période 1984-1985 ainsi que des perspectives pour 1986 (point 5 b) de l'ordre du jour)

i) Etude des conditions économiques et sociales en Afrique, 1984-1985 (point 5 b) i) de l'ordre du jour)

L'étude des conditions économiques et sociales en Afrique est une analyse des tendances et de la situation économique au cours des deux années précédant la réunion de la Conférence des ministres et contient également des projections pour l'année en cours. On y trouve donc une analyse des principales caractéristiques de la situation du continent au cours des années 1984 et 1985, analyse tenant compte dans la mesure du possible et quand c'est nécessaire de la situation dans les divers pays et dans les sous-régions. Etant donné que toutes les informations concernant l'année 1985 ne sont pas encore connues, les chiffres donnés ne sont que des estimations provisoires alors que ceux pour 1984 ont un caractère plus définitif. Pour l'année 1986, une projection est faite en ce qui concerne les principaux agrégats économiques aux niveaux régional et sous-régional.

Il ressort essentiellement de cette étude qu'il y a une détérioration économique continue dans l'ensemble de la région. L'année 1984 a été caractérisée par une sécheresse très grave et seuls les secours exceptionnels apportés par la communauté internationale ont permis d'éviter des pertes considérables de vies humaines. La production de la région a progressé de 1,2 p. 100 (chiffre révisé), soit plus de 1 p. 100 de moins que la population, ce qui a eu pour conséquence une nouvelle baisse du revenu par habitant. En 1985, le retour des pluies a permis une très légère reprise (la croissance n'est que de 2,8 p. 100) et les perspectives futures demeurent sombres. En ce qui concerne l'année 1986, le taux de croissance projeté serait au mieux de 3 p. 100 seulement. Du fait de la faiblesse de la demande extérieure et des contraintes fondamentales débouchant sur une faible productivité intérieure, le taux de croissance pourrait même tomber à 2 p. 100 ou moins (document E/ECA/CM.12/5).

ii) Rapport économique CEA/BAD sur l'Afrique en 1986 (point 5 b) ii) de l'ordre du jour)

Il s'agit ici du troisième rapport depuis 1984. Après un examen de la situation économique de la région, le rapport présente une analyse des problèmes qui se posent à l'agriculture en Afrique compte tenu du programme d'action élaboré par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA lors de leur réunion du 18 au 20 juillet 1985 à Addis-Abeba (document E/ECA/CM.12/10).

c) La situation de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique (point 5 c) de l'ordre du jour)

i) Rapport à la Conférence des ministres sur la situation alimentaire de l'Afrique

Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'évolution de la situation alimentaire et agricole depuis les années 70 est brièvement examinée et une brève indication est faite des obstacles fondamentaux au développement de l'agriculture en Afrique.

La situation alimentaire au cours de la période 1985-1986 est également brièvement examinée. Le rapport fait état d'une amélioration à des degrés divers de l'offre de produits alimentaires pendant la période 1985-1986 en raison du retour des pluies dans presque toutes les régions d'Afrique. Cependant, les Etats concernés ne devraient pas céder à la tentation de faire de l'autosatisfaction. Le rapport examine en outre les efforts déployés par les gouvernements africains pour réhabiliter l'agriculture en Afrique. Le document E/ECA/CM.12/12 traite également des principaux éléments de cette réhabilitation.

ii) Rapport à la Conférence des ministres sur l'examen des politiques alimentaires et agricoles en Afrique : moyen d'améliorer la capacité des gouvernements en matière de planification

Cette étude qui initialement porte sur quelques pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, a été réalisée en application directe de la résolution 548 (XX) de la Conférence des ministres de la CEA de 1985. Il y est fait une analyse ainsi qu'une évaluation critique des politiques alimentaires et agricoles de façon à permettre d'améliorer l'analyse, l'élaboration et l'application des politiques en ce domaine. L'étude examine donc les domaines suivants : les politiques au niveau macro-économique, les politiques d'encouragement, les politiques en matière de services d'appui et contient des considérations sur la planification des politiques. Pour chacune de ces politiques, une étude est faite des buts et politiques des pays ainsi que des instruments (mécanismes et modalités). Sur la base de l'analyse de ces politiques et de l'évaluation des résultats obtenus dans le secteur alimentaire et agricole, des recommandations sont formulées à propos des améliorations à apporter à la planification des politiques (document E/ECA/CM.12/15).

iii) Rapport à la Conférence des ministres sur les mesures visant à aider les coopératives et les organisations/associations de petits agriculteurs à améliorer la commercialisation des produits alimentaires et des productions animales

Ce rapport a été élaboré à la demande de la Conférence des ministres de la CEA. Il a pour objet de proposer des politiques et programmes qui devraient permettre aux organisations et associations mentionnées d'assurer le développement rural et économique de l'Afrique conformément aux recommandations du Plan d'action de Lagos et du Plan régional alimentaire pour l'Afrique.

Des données recueillies dans 11 pays choisis dans toutes les sous-régions il ressort que le mouvement coopératif en Afrique date de très longtemps. Les gouvernements, à divers degrés, encouragent le développement des coopératives et fournissent les services d'appui nécessaires. Jusqu'ici, les coopératives agricoles s'occupant de cultures commerciales sont les plus développées et les plus répandues en Afrique encore qu'on assiste depuis peu à un développement des coopératives d'agriculteurs et d'éleveurs.

L'étude a montré que le succès des mouvements coopératifs dans les divers pays tenait à la nature des coopératives, aux politiques gouvernementales, à la structure, au processus de prise de décisions et surtout à l'importance de la participation des agriculteurs eux-mêmes. Ces facteurs à leur tour ont un effet sur les incidences financières, économiques et sociales des coopératives.

Pour aider les coopératives à améliorer la commercialisation des produits agricoles et des productions animales, les mesures suivantes sont préconisées : 1) les gouvernements devraient, par une politique et une législation appropriées, encourager la création volontaire de coopératives dont les membres seraient élus démocratiquement; 2) les gouvernements et les coopératives devraient améliorer la gestion, le financement, la formation, la fixation des prix, le stockage et le transport, promouvoir la participation des femmes et des jeunes et encourager les groupements créés spontanément; les coopératives bien établies s'occupant de cultures commerciales devraient être encouragées à promouvoir les cultures vivrières; 4) il devrait y avoir un échange de connaissances et de données d'expérience entre les responsables des coopératives et les responsables de divers pays de façon à ce que des enseignements puissent être tirés de l'expérience très riche de l'Afrique en ce domaine (document E/ECA/CM.12/16).

iv) Rapport à la Conférence des ministres sur une étude des programmes de substitution aux importations alimentaires en Afrique

L'autosuffisance alimentaire est l'un des objectifs de nombreux pays africains. La présente étude (élément de programme 2.3. ii)) reflète cette préoccupation car elle examine les mesures qui ont été appliquées par les pays africains dans le cadre des politiques et stratégies nationales de développement des cultures vivrières et des productions animales en vue de parvenir à un degré plus grand d'autosuffisance alimentaire. L'étude examine également l'affectation des ressources aux divers secteurs de l'économie ainsi que la répartition de celles-ci entre les divers secteurs de l'agriculture. Les applications biologiques et techniques dans le secteur vivrier et agricole ainsi que les politiques en matière d'importation et d'exportation font l'objet d'une étude spéciale. Le document propose des recommandations concrètes aux Etats membres de la CEA ainsi qu'aux organisations intergouvernementales africaines sur les moyens de réduire la dépendance à l'égard des importations alimentaires, le financement extérieur et la dépendance vis-à-vis de la technologie importée (document E/ECA/CM.12/17).

v) Rapport à la Conférence des ministres sur les politiques d'utilisation du sol et les systèmes de planification en Afrique

Cette étude, faite à partir de l'élément de programme 1.4 ii) a pour but d'évaluer les ressources disponibles et concerne initialement le Kenya, le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie. Elle expose les principales questions liées aux systèmes d'utilisation du sol et aux méthodes culturales dans ces pays. L'accent est mis notamment sur les politiques des gouvernements et des donateurs ainsi que sur les initiatives et stratégies (techniques culturales) des agriculteurs. Le document

analyse le problème que pose l'utilisation des sols dans ces pays, notamment celui posé par les divers systèmes d'utilisation (cultures vivrières ou commerciales, production agro-pastorale, forêts etc.). La troisième partie du document contient des propositions sur les moyens de résoudre la crise tandis que la dernière section (partie IV) contient des options de principe et des recommandations concernant les diverses stratégies possibles pour une utilisation rationnelle du sol et met notamment l'accent sur la planification et la coordination des politiques gouvernementales en matière d'utilisation du sol, le règlement des conflits liés aux diverses utilisations du sol, le développement de la culture irriguée, la mise en valeur des ressources forestières et la mise en place d'institutions (document E/ECA/CM.12/6).

vi) Rapport sur l'examen des programmes et stratégies des institutions intergouvernementales pour la réduction des pertes alimentaires en Afrique

Malgré l'absence de données précises et quantitatives, il est largement admis qu'il y a des pertes de produits alimentaires considérables en Afrique. D'après des estimations sérieuses, ces pertes seraient de 20 p. 100, soit en 1985 14 millions de tonnes d'une valeur de 2,9 milliards de dollars sans parler des pertes considérables liées aux denrées alimentaires périssables.

En conséquence, l'Assemblée générale des Nations Unies a en 1975 adopté la résolution 3362 (S-VII) invitant tous les pays en développement, notamment ceux d'Afrique, à réduire les pertes de produits alimentaires d'au moins 50 p. 100 de là à la fin de 1985. C'est compte tenu de cela que la CEA a inclus dans son programme de travail pour la période 1984-1985 un produit intitulé "Examen des programmes et stratégies des institutions intergouvernementales visant à réduire les pertes de produits alimentaires", en vue de sa présentation à la Conférence des ministres de la CEA en 1986.

Le présent rapport a pour objet d'informer sur les activités que mènent les institutions pour réduire ou contribuer à réduire les pertes de produits alimentaires. Il examine les sujets suivants : l'ampleur et les causes des pertes de produits alimentaires, les diverses mesures appliquées dans la lutte contre les maladies des plantes et les insectes ainsi que le rôle particulier des institutions.

Des conclusions du rapport, il ressort que les programmes et stratégies des institutions portent essentiellement sur la production et que certains sont similaires. Le rapport préconise de revoir les activités des institutions en vue de leur assigner comme objectif la réduction des pertes de produits alimentaires. Il recommande en outre que les institutions intensifient leurs efforts de coopération et que les Etats membres continuent à les soutenir (document E/ECA/CM.12/11).

6. Rapport et recommandations de la septième réunion du Comité technique préparatoire plénier (point 6 de l'ordre du jour)

i) Préparatifs de la Conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique (point 6 i) de l'ordre du jour)

La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, à sa vingt et unième session, avait décidé que les pays africains devraient insister pour qu'une conférence internationale sur la dette des pays africains soit organisée d'urgence de façon à permettre aux créanciers internationaux et aux emprunteurs africains de discuter de la dette extérieure africaine en vue de convenir de mesures d'urgence à court, moyen et long termes susceptibles d'alléger le problème de la dette de l'Afrique, et conformément à cette décision le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, le Président de la Banque africaine de développement et le Directeur général du Centre africain d'études monétaires ont entrepris des préparatifs en vue de cette conférence. Un rapport intérimaire sur les préparatifs a été présenté à la troisième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts des ministères des finances, des banques centrales et des services juridiques.

La réunion sera saisie du rapport intérimaire ainsi que du rapport de la réunion d'experts (document E/ECA/CM.12/23).

ii) Etat d'avancement des programmes spéciaux en cours (point 6 ii) de l'ordre du jour)

a) Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (point 6 ii) a) de l'ordre du jour)

Au titre de ce point (document E/ECA/CM.12/18), la réunion examinera les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme de la seconde phase de la Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique. Le rapport intérimaire sera accompagné d'un rapport de la cinquième Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification tenue à Harare (Zimbabwe) du 10 au 12 mars 1986; celle-ci aura examiné le rapport intérimaire et fait des recommandations appropriées pour les actions futures. Les recommandations seront faites sous forme d'un projet de résolution global reprenant l'essentiel de toutes les résolutions adoptées par la cinquième Conférence des ministres africains des transports, des communications et de la planification.

b) Décennie des Nations Unies pour le développement industriel de l'Afrique : Rapport intérimaire commun de la CEA, de l'ONUDI et de l'OUA et considérations pour les actions futures (point 6 ii) b) de l'ordre du jour)

Ce rapport (document E/ECA/CM.12/19) comme les précédents a été conjointement élaboré par la CEA et l'ONUDI et couvre essentiellement deux domaines, l'un la coopération entre secrétariats et l'élaboration des politiques et l'autre les activités menées pour appuyer le programme de la Décennie. Concernant la coopération entre les secrétariats, l'accent est mis sur les activités visant à lancer la phase

d'exécution de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (1985-1990), compte dûment tenu des effets défavorables de la crise économique actuelle sur l'économie des pays africains, en particulier sur le secteur industriel ainsi que sur les mesures pour lutter contre la crise telles qu'elles sont définies dans le Programme de redressement économique de la région recommandé par la onzième Conférence des ministres de la CEA et adopté par le Sommet de l'OUA à sa vingt et unième session en 1985. Le rapport fait également état des réunions de décision et de programmation organisées ainsi que des activités menées pour intensifier la coopération avec les organisations régionales africaines (ZEP, CEDEAO, CEEAC, etc.). En ce qui concerne les activités menées pour appuyer le programme de la Décennie, elles ont porté essentiellement sur l'exécution matérielle au niveau national, multinational/sous-régional et régional des projets industriels moteurs dans les divers sous-secteurs prioritaires ainsi que sur les principaux facteurs de production connexes tels que la technologie et les installations industrielles, le financement et l'énergie. Parmi ces activités, la création ou la promotion de moyens de production, la formation, les études de préinvestissement, la coopération intra-africaine, les études et la recherche, la CTPD, la CEPD, la popularisation de la Décennie essentiellement dans les domaines de l'agro-industrie, du cuir, des textiles, du travail du bois, des matériaux de construction et du bâtiment, des industries métallurgiques, chimiques, de la petite industrie ainsi que le développement industriel des zones rurales.

c) Examen et évaluation des résultats obtenus en Afrique dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la femme (point 6 ii) c) de l'ordre du jour)

Ce document (E/ECA/CM.12/20) fait l'historique de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix. Il récapitule les stratégies adoptées par la Conférence mondiale pour la promotion des femmes. La défense constante des thèmes d'égalité, de développement et de paix y est expliquée et les points communs entre les décisions adoptées par la Conférence mondiale et les stratégies d'Arusha pour la promotion de la femme en Afrique y sont brièvement examinés (le Comité technique préparatoire plénier et la Conférence des ministres doivent prendre note de ce document).

iii) Promotion de la coopération et de l'intégration économiques (point 6 iii) de l'ordre du jour)

a) Rapports des conseils des ministres des MULPOC (point 6 iii) a) de l'ordre du jour)

Les MULPOC ont été créés en vertu de la résolution 311 (XIII) de la Conférence des ministres de la CEA et sont situés à Lusaka (Zambie), à Gisenyi (Rwanda), à Yaoundé (Cameroun), à Niamey (Niger) et à Tanger (Maroc). Leurs organes délibérants se réunissent chaque année. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera les rapports des MULPOC pendant les 12 derniers mois. Ces rapports (document E/ECA/CM.12/24) porteront notamment sur les travaux des organes délibérants de chaque MULPOC, les résolutions adoptées, les études réalisées, les activités sectorielles, les services consultatifs fournis aux Etats membres, l'assistance apportée aux divers groupements sous-régionaux et organisations intergouvernementales. Ils traitent également de l'exécution du programme de travail de chaque MULPOC au cours de la période considérée.

- b) Rapport biennal du Secrétaire exécutif sur les activités des institutions parrainées par la CEA, 1984-1985 (point 6 iii) b) de l'ordre du jour)

Le rapport biennal global des institutions régionales et sous-régionales parrainées par la CEA figure tous les deux ans à l'ordre du jour des réunions de la Conférence des ministres. Les résolutions 409 (XVI) et 541 (XVII) de la Conférence des ministres de la CEA demandent au secrétariat de la CEA de présenter tous les deux ans à la Conférence des ministres un rapport biennal d'ensemble sur les activités des institutions parrainées par la CEA. Le rapport biennal d'ensemble qui portera sur la période 1984-1985 doit être présenté à la douzième réunion de la Conférence des ministres (document E/ECA/CM.12/25).

- c) Programme de travail et ordre de priorité d'ensemble y compris les budgets des institutions spécialisées parrainées par la CEA pour la période biennale 1986-1987 (point 6 iii) c) de l'ordre du jour)

Le programme de travail et budget d'ensemble des institutions régionales et sous-régionales parrainées par la CEA figure tous les deux ans à l'ordre du jour de la réunion de la Conférence des ministres. En vertu des résolutions 409 (XVI) et 541 (XVII) de la Conférence des ministres, il est demandé au secrétariat de présenter tous les deux ans le programme de travail et budget d'ensemble des institutions parrainées par la CEA. Le programme de travail et budget biennal d'ensemble couvrira la période 1986-1987 et doit être présenté à la Conférence des ministres (document E/ECA/CM.12/26).

- d) Coopération économique et technique régionale et interrégionale : questions à examiner (point 6 iii) d) de l'ordre du jour)

Dans les résolutions 522 (XIX) et 540 (XX) de la Conférence des ministres de la CEA, le Secrétaire exécutif de la CEA est prié de prendre des mesures effectives pour renforcer la coopération et l'intégration économiques et techniques sous-régional, régional et interrégional. En application de ces deux résolutions et d'autres résolutions, le chapitre V du rapport biennal du Secrétaire exécutif (1984-1985) consacré à la promotion de la coopération et de l'intégration techniques et économiques, récapitule les activités entreprises par le secrétariat pour aider les divers groupements économiques (CEDEAO, ZEP, CEEAC etc.) à réaliser les objectifs définis dans l'Acte final de Lagos. Ce document passe également en revue les travaux réalisés en collaboration avec d'autres commissions régionales ainsi qu'avec le Groupe des 77 pour l'exécution d'activités précises en matière de CTPD/CEPD au cours de la période considérée (document E/ECA/CM.12/13)

iv) Mise en place d'institutions : création du Centre africain pour l'application de la météorologie au développement, rapport intérimaire et actions futures à mener (point 6 iv) de l'ordre du jour)

Au titre de ce point de l'ordre du jour (document E/ECA/CM.12/14), la réunion sera saisie du rapport établi à la suite des deux tournées faites par deux institutions dans les services météorologiques nationaux de Nairobi au Kenya et du Caire en Egypte pour évaluer les installations dont dispose chacun de ces sites pour accueillir le Centre pour l'application de la météorologie au développement. Le document traite également des recommandations relatives à la création du Centre pour l'application de la météorologie au développement et présentées à la troisième réunion du Comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement tenue en juillet 1985 ainsi qu'à la deuxième Conférence technique de l'OMM sur la gestion des services météorologiques en Afrique en novembre 1985 organisée à l'intention des directeurs des services météorologiques nationaux. Le rapport mentionne également la résolution 540 (XX) de la CEA d'avril 1985 relative au renforcement des réseaux de télécommunication nationaux en vue d'appuyer le Centre pour l'application de la météorologie au développement grâce à un projet bilatéral avec les donateurs. Finalement, il est demandé à la Conférence des ministres de la CEA de déterminer le pays qui accueillerait le Centre pour l'application de la météorologie au développement ainsi que la composition, sur une base sous-régionale, du Conseil d'administration du Centre.

v) Questions particulières (point 6 v) de l'ordre du jour)

a) L'importance du charbon en Afrique : Propositions de base concernant l'exploitation (point 6 v) a) de l'ordre du jour)

Ce rapport indique les domaines où le développement de la production du charbon dans les pays africains permettrait de résoudre les graves problèmes liés à la désertification et ce, par le remplacement partiel du bois de chauffe dont l'utilisation détruit l'environnement, par le remplacement, pour pallier les difficultés de change, du mazout importé utilisé pour la production de l'énergie électrique, par le développement de la production des engrais et la réalisation, là où c'est possible, de projets portant sur l'exportation du charbon (document E/ECA/CM.12/7).

b) Rapport de la réunion du Groupe régional d'experts en prévision de la Conférence des Nations Unies pour la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire (point 6 v) b) de l'ordre du jour)

Ce rapport (document E/ECA/CM.12/22) souligne que l'Afrique est une région importante où l'énergie nucléaire permettrait dans une mesure considérable non seulement de résoudre les difficultés actuelles de la région mais également dans un cadre plus large de réaliser le potentiel économique de ce vaste continent.

L'Afrique n'utilise pas encore l'énergie nucléaire pour couvrir ses besoins énergétiques. Cependant, l'énergie nucléaire est largement utilisée dans les soins de santé et la médecine, en hydrologie et dans la mise en valeur des ressources en eau, dans l'industrie et la prospection des minéraux.

Le rapport préconise la création d'un mécanisme international adéquat qui permettrait d'assurer la coordination effective des activités de coopération et de passer en revue et de suivre les progrès réalisés, d'élaborer des principes directeurs pour l'application des mesures visant à promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en vue du développement économique et social de l'Afrique.

- c) Rapport à la Conférence des ministres de la CEA sur la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (point 6 v) c) de l'ordre du jour)

Ce document porte à l'attention de la Conférence des ministres de la CEA les décisions prises par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, à savoir institutionnaliser cette conférence et créer un secrétariat mixte permanent PNUE/CEA/OUA pour réaliser un programme de coopération africaine sur les problèmes d'environnement prioritaires aux niveaux régional et sous-régional. Les conséquences de ces décisions pour le Comité régional intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement, dont les attributions en matière d'environnement devraient être assumées par la Conférence mentionnée plus haut, sont indiquées dans le document pour que les Etats membres de la CEA puissent se prononcer sur la question (document E/ECA/CM.12/27).

- d) Informatique et développement (point 6 v) d) de l'ordre du jour)

- vi) Rapports des organes subsidiaires de la Commission (point 6 vi) de l'ordre du jour)

- a) Rapport de la quatrième session de la Conférence commune des planificateurs, statisticiens et démographes africains (point 6 vi) a) de l'ordre du jour)

La réunion sera saisie d'un rapport de la quatrième session de la Conférence des planificateurs, statisticiens et démographes africains. Celui-ci contient les recommandations faites par la Conférence sur un certain nombre de questions notamment celles ayant trait à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'Afrique. Il conviendrait que la réunion examine les diverses recommandations et résolutions, fasse les modifications nécessaires et les adopte éventuellement (document E/ECA/CM.12/29).

- b) Rapport de la cinquième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés (point 6 vi) b) de l'ordre du jour)

Au titre de ce point (document E/ECA/CM.12/30) la Conférence des ministres sera saisie du rapport de la cinquième Conférence des ministres des pays africains les moins avancés et est priée d'en prendre note.

- c) Rapport de la quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique (point 6 vi c) de l'ordre du jour)

Le secrétariat présentera un rapport de la réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour le développement de la science et de la technique qui s'est tenue du 18 au 22 novembre 1985. Le rapport présente l'essentiel des débats du Comité sur la crise économique et sociale actuelle en Afrique ainsi que certaines propositions concrètes sur le rôle de la science et de la technique pour résoudre la crise, examine les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du chapitre du Plan d'action de Lagos consacré à la science et à la technique, souligne l'importance de l'information technique comme auxiliaire du développement technologique ainsi que celle des nouvelles techniques et leurs incidences sur la stratégie de développement de l'Afrique (E/ECA/CM.12/4).

- d) Rapport de la septième réunion du Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement (point 6 vi) d) de l'ordre du jour)

Un représentant du secrétariat fera un rapport sur les efforts déployés pour faire appliquer la résolution 535 (XX) adoptée par la onzième réunion de la Conférence des ministres de la CEA. Ce rapport portera sur les travaux du Comité et sur les recommandations concernant la Conférence mondiale de Nairobi. Il fera ressortir en particulier les tentatives faites par divers pays pour intégrer les questions concernant les femmes dans leur plan de développement national et décrit la situation des femmes africaines eu égard au développement industriel de la région. (Il serait souhaitable que le Comité technique préparatoire plénier et la Conférence des ministres approuvent le rapport et notamment les résolutions de la septième réunion du Comité de coordination) (document E/ECA/CM.12/31).

- e) Rapport de la huitième réunion de la Conférence des ministres africains du commerce (point 6 vi) e) de l'ordre du jour)

La huitième réunion de la Conférence des ministres africains du commerce s'est tenue à Brazzaville (Congo), du 28 au 31 octobre 1985. Le document de la Conférence (E/ECA/CM.12/8) contient le compte rendu des débats ainsi que les décisions et résolutions adoptées au cours de la réunion. La Conférence a notamment décidé que les réunions du Comité ministériel de suivi sur le commerce et les finances en vue du développement de l'Afrique seraient supprimées mais que les sessions biennales de la Conférence seraient précédées d'une réunion préparatoire d'un groupe africain intergouvernemental d'experts et qu'en cas de besoin, les sessions extraordinaires de la Conférence seraient convoquées.

De même, pour bénéficier de la participation entière de tous les Etats membres, représentés au niveau approprié lors des futures réunions de la Conférence, il a été décidé que le Président de la Conférence des ministres africains du commerce devrait, à l'avenir, lancer officiellement un appel à tous les Etats membres et en particulier à ses collègues pour qu'ils fassent tout leur possible pour assister à toutes les sessions de la Conférence. Elle a convenu des mesures à prendre pour que le chef d'Etat du pays accueillant la réunion puisse demander au Président en exercice de l'OUA d'intervenir auprès des chefs d'Etat et de gouvernement pour qu'ils permettent à leur ministre du commerce de participer à ces conférences importantes. La Conférence est donc priée d'entériner les décisions et résolutions adoptées par la huitième réunion de la Conférence des ministres africains du commerce.

- f) Rapport de la troisième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts des ministères des finances, des banques centrales et des services juridiques sur la création du Fonds monétaire africain (point 6 vi) f) de l'ordre du jour)

Des mesures sont actuellement prises en vue de créer le Fonds monétaire africain conformément au Plan d'action de Lagos pour le développement de l'Afrique, 1980-2000 en tant qu'instrument qui permettrait de parvenir à l'autonomie régionale dans les domaines monétaire et financier. A l'issue de l'étude de faisabilité intitulée : "Etablissement du Fonds monétaire africain : structure et mécanisme", la deuxième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts a été convoquée en avril 1985. Sur la base des recommandations de cette réunion et des propositions formulées dans l'étude de faisabilité, des projets de statut portant création du Fonds ont été présentés à la troisième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts des ministères des finances, des banques centrales et des services juridiques. Le rapport de la troisième réunion dont sera saisie la réunion donne un compte rendu des progrès accomplis jusqu'ici et sera présenté à une conférence commune des ministères des finances et des gouverneurs des banques centrales en juin 1986 (E/ECA/CM.12/32).

- g) Rapport de la troisième réunion du Comité intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement (point 6 vi) g) de l'ordre du jour)

Le rapport de la troisième réunion du Comité intergouvernemental mixte des établissements humains et de l'environnement s'occupe des diverses activités dans le domaine des établissements humains, celles-ci étant menées par le secrétariat, et comprenant essentiellement le programme de logements pour le plus grand nombre en Afrique, la planification et la création de systèmes décentralisés de production de matériaux de construction en Afrique, la participation du public aux activités en matière d'établissements humains et la révision des codes et réglementations actuels en matière de construction visant à satisfaire les besoins réels.

S'agissant des activités en matière d'environnement, le rapport traite essentiellement des mesures à long terme visant à lutter contre la sécheresse et la désertification; de la création du Centre africain pour l'application de la météorologie au développement; de l'intégration d'un élément "environnement" dans les programmes de formation des institutions parrainées par la CEA; de la rédaction, de l'amélioration ainsi que de l'application des conventions et protocoles en matière d'environnement (document E/ECA/CM.12/9).

h) Rapport de la deuxième réunion du Comité technique régional du PADIS (point 6 vi) h) de l'ordre du jour)

Le Comité technique régional du PADIS, après avoir terminé les travaux de sa deuxième réunion les 11 et 12 avril 1986 à Yaoundé (Cameroun) présentera son rapport à la septième réunion du Comité technique préparatoire plénier ainsi qu'à la douzième réunion de la Conférence des ministres. Dans son rapport figurent notamment une évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme du PADIS, les principales conclusions de l'évaluation du projet, le financement escompté et obtenu, le programme de travail du PADIS pour la période 1987-1991 ainsi qu'un certain nombre de recommandations sur les questions de fond qui appellent l'attention de la Conférence des ministres. Il conviendrait que la Conférence des ministres examine l'évolution du programme du PADIS et formule des principes et des recommandations en ce qui concerne le futur programme de travail du PADIS et son financement (E/ECA/CM.12/33).

i) Rapport de la sixième réunion de la Conférence des chefs de secrétariat des institutions régionales et sous-régionales parrainées par la CEA (point 6 vi) i) de l'ordre du jour)

Le rapport et les recommandations de la Conférence des chefs de secrétariat figurent à l'ordre du jour de chaque réunion de la Conférence des ministres. Dans la résolution 541 (XX) de la Conférence des ministres de la CEA, le Secrétaire exécutif de la CEA est prié de coordonner les activités menées par les institutions parrainées par la CEA. En application de cette résolution, la Conférence des chefs de secrétariat a été institutionnalisée et se réunit chaque année et les rapports et recommandations de chaque Conférence des chefs de secrétariat sont présentés aux réunions de la Conférence des ministres de la CEA (document E/ECA/CM.12/34).

vii) Suite donnée aux résolutions de la Commission ainsi qu'aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale dans des domaines intéressant l'Afrique (point 6 vii) de l'ordre du jour)

a) Suite donnée aux autres résolutions pertinentes adoptées par la Conférence des ministres à sa onzième réunion/vingtième session de la Commission (point 6 vii) a) de l'ordre du jour)

Les représentants seront saisis du document E/ECA/CM.12/21 de façon à connaître les diverses mesures prises par le secrétariat pour faire appliquer les résolutions et décisions adoptées par la Conférence des ministres à sa onzième réunion/vingtième session de la Commission.

- b) Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1985 et par l'Assemblée générale à sa quarantième session dans les domaines économiques et sociaux intéressant l'Afrique (point 6 vii) b) de l'ordre du jour)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le document E/ECA/CM.12/35 permettra d'informer les représentants des diverses résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa quarantième session notamment celles recommandées à l'adoption du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1985, sur la base du rapport et des recommandations de la Conférence des ministres lors de sa onzième réunion tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 25 au 29 avril 1985. Ce document contiendra également d'autres résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa quarantième session dans des domaines intéressant l'Afrique.

- c) Propositions en vue de la mise à jour du budget-programme 1986-1987 compte tenu des crédits approuvés par l'Assemblée générale (point 6 vii) c) de l'ordre du jour)

Au titre de ce point, le secrétariat présentera le document E/ECA/CM.12/36 qui contient des propositions pour la mise à jour du budget-programme approuvé pour la période 1986-1987. Ces propositions se fondent sur les crédits effectivement approuvés par l'Assemblée générale à sa quarantième session.

- viii) Programme régional du PNUD pour l'Afrique : quatrième cycle, 1987-1991 - document directif (point 6 viii) de l'ordre du jour)

Ce document du PNUD sur le quatrième cycle de programmation régionale pour l'Afrique (1987-1991) a été préparé en étroite collaboration avec le secrétariat de la CEA. Il expose les motifs de la nouvelle approche thématique du programme et définit les domaines de développement considérés comme prioritaires et sur lesquels toutes les activités du programme devront nécessairement porter. Enfin le document décrit les modalités de préparation du quatrième cycle de programmation. Après avoir été enrichi des commentaires des agences spécialisées des Nations Unies et des organisations intergouvernementales opérant en Afrique, ce document est soumis à la Conférence des ministres de la CEA pour avis et suggestions.

Ce document est également soumis pour discussion et décision sur le principe et les modalités de convocation d'une réunion spéciale des ministres africains chargés de la planification en vue d'examiner le projet de programme régional pour l'Afrique qui sera proposé au Conseil d'administration du PNUD en juin 1987.

7. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les représentants peuvent proposer toute question dont ils voudraient débattre.

8. Date, lieu et autres questions concernant la treizième réunion de la Conférence des ministres/vingt-deuxième session de la Commission (point 8 de l'ordre du jour)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants peuvent proposer une date, un lieu pour la prochaine réunion qui sera la treizième réunion de la Conférence des ministres/vingt-deuxième session de la Commission et examiner toute question s'y rapportant.

9. Adoption du rapport et des résolutions de la réunion (point 9 de l'ordre du jour)

La réunion examinera et adoptera le rapport ainsi que les projets de résolution.

10. Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)

Après l'adoption du rapport et des projets de résolution, la réunion sera déclarée close.